



## COMPTE-RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2021

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit septembre à dix neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 septembre 2021

#### PRÉSENTS :

M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, M. Gérard BOUTON, M. Mathieu FAVRIAU, Mme Isabelle JOGUET, M. Jacques DUBOIS, M. Laurent ETOURNEAU, M. Régis BRANGER, M. David BAUDRY, Mme Anne-Marie MARTIN, Mme Sabrina MENAND BOUNNE

#### ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mme Elise BRÉMONT donne pouvoir à M. Jacques DUBOIS,  
Mme Isabelle MONNET donne pouvoir à M. Mathieu FAVRIAU  
Mme Frédérique TRASSARD donne pouvoir à M. Gérard BOUTON

ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Mathieu FAVRIAU

#### Ordre du jour :

- 1.- Location d'un logement Communal : renouvellement de la convention d'occupation du logement n °4 rue Jules Ferry par Mme LAMARE
- 2.- Location d'un logement Communal : renouvellement de la convention d'occupation du logement n °6 rue Jules Ferry par M. DOS SANTOS
- 3.- Autorisation de signer l'ensemble des actes liés au lotissement le châtaigniers (compromis de vente, actes définitifs...)
- 4.- Autorisation de signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux par Monsieur COURGNEAU le comptable public du service de gestion comptable de ROYAN
- 5.- Autorisation de signer le bail de location du 1, rue de la Forge avec Madame MALLET Virginie
- 6.- Autorisation de signer la Convention de délégation au Centre de Gestion 17 du dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste.
- 7.- DM pour apporter crédit au (041) article 21534 (SDEER)
- 8.- Demande de subvention issue du produit des amendes de police perçu en 2020 auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime, Direction des Infrastructures pour achat de panneaux de signalisation.
- 9.- Demande de subvention au Département de Charente Maritime pour achat de matériel informatique dans le cadre du Pass Numérique.

**1.- Location d'un logement Communal : renouvellement de la convention d'occupation du logement n °4 rue Jules Ferry par Mme LAMARE**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil de la nécessité de renouveler la convention d'occupation du logement communal des écoles, **4 rue Jules Ferry, au 1er octobre 2021.**

**Le Conseil Municipal**, après échanges de vues,

Considérant que le locataire, **Madame Viviane LAMARE née VARZI** a demandé de continuer à occuper ce logement ;

Qu'aucun des enseignants en poste actuellement à TESSON n'a demandé de logement ;

**Décide de reconduire la convention avec Madame Viviane LAMARE, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour une nouvelle période d'un an ;**

**Donne tout pouvoir au Maire pour établir et signer la convention précaire d'occupation de ce logement communal conclue pour une durée d'un an, non reconductible, qui commencera le 1<sup>er</sup> octobre 2021.**

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

**2.- Location d'un logement Communal : renouvellement de la convention d'occupation du logement n °6 rue Jules Ferry par M. DOS SANTOS**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil de la nécessité de renouveler la convention d'occupation du logement communal des écoles, **6 rue Jules Ferry, au 1er octobre 2021.**

**Le Conseil Municipal**, après échanges de vues,

Considérant que le locataire, **Monsieur Laurent Dos Santos**, a demandé de continuer à occuper ce logement ;

Qu'aucun des enseignants en poste actuellement à TESSON n'a demandé de logement ;

**Décide de reconduire la convention avec Monsieur Laurent Dos Santos, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour une nouvelle période d'un an ;**

**Donne tout pouvoir au Maire pour établir et signer la convention précaire d'occupation de ce logement communal conclue pour une durée d'un an, non reconductible, qui commencera le 1<sup>er</sup> octobre 2021.**

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.**

**3.- Autorisation de signer l'ensemble des actes liés au lotissement le châtaigniers (compromis de vente, actes définitifs...)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les lots du lotissement Les Châtaigniers II peuvent à présent être vendus.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner tout pouvoir, avec faculté de déléguer, à un clerc ou collaborateur de l'Etude de Maître KENDERIAN, notaire à TESSON (17460), pour régulariser l'ensemble des actes à venir dans le cadre du lotissement les Châtaigniers II.

Le conseil municipal

**DÉCIDE à l'unanimité des présents**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs au lotissement Les Châtaigniers II.

**4.- Autorisation de signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux par Monsieur COURGNEAU le comptable public du service de gestion comptable de ROYAN**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à une nouvelle organisation de la gestion comptable des collectivités, la Trésorerie de Gémozac est remplacée par le Service de Gestion Comptable de ROYAN.

Le comptable public à présent chargé du recouvrement des produits locaux est Monsieur Thierry COURGNEAU. Il est nécessaire de signer une autorisation permanente et générale de poursuites ainsi que la convention relative aux conditions de recouvrement.

Après cet exposé des faits, le conseil municipal

**DÉCIDE à l'unanimité des présents**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux par Monsieur Thierry COURGNEAU, le comptable public du Service de Gestion Comptable de ROYAN.

**5.- Autorisation de signer le bail de location du 1, rue de la Forge avec Madame MALLET Virginie**

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de **Madame Virginie MALLET** d'occuper le logement situé au n° 1 Rue de la Forge à Tesson.

**Le Conseil Municipal**, après échanges de vues,

**DÉCIDE**

de louer, à **Madame Virginie MALLET** le logement situé au n° 1 Rue de la Forge à Tesson

**FIXE**

**le prix du loyer mensuel à 500 €**

**DEMANDE**

le versement d'une caution de la valeur d'un mois de loyer, à l'entrée dans les lieux

**DONNE tout pouvoir au Maire**

pour établir et signer le bail à intervenir.

**6.- Autorisation de signer la Convention de délégation au Centre de Gestion 17 du dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,  
La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue notamment modifier la loi du 13 juillet 1983 susvisée en instaurant « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».  
Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de

violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Toutes les collectivités et les établissements publics ont l'obligation de mettre en place ce dispositif, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Afin de permettre aux collectivités et établissements publics affiliés de remplir cette nouvelle obligation, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose de gérer ce dispositif de signalement par voie de convention jointe en annexe de la présente délibération.

Ce dispositif comprend :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Il concerne l'ensemble des personnels en activité de la collectivité : fonctionnaires, contractuels de droit public ou de droit privé, élèves en stage, apprentis.

Le CDG17 s'engage à assurer cette mission en toute impartialité, neutralité, indépendance, et dans le respect de la réglementation issue du règlement général sur la protection des données (RGPD).

De son côté, la collectivité/l'établissement doit s'engager à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

L'adhésion au dispositif de signalement proposé par le CDG17 fait l'objet d'un versement annuel de 35 euros (pour les collectivités et établissements employant moins de 50 agents à la date d'adhésion) ou de 55 euros (pour les collectivités et établissements employant au moins 50 agents à la date d'adhésion).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,  
Le conseil municipal,

### **DÉCIDE**

de conventionner avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la convention jointe en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette convention.

### **7.- DM pour apporter crédit au (041) article 21534 (SDEER)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'ouvrir des crédits au 21534 pour émettre des mandats et titres relatifs à des interventions réalisées et à venir du SDEER :

<b>DEPENSES (Investissement)</b>		<b>RECETTES (Investissement)</b>	
<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>
Article : 2313 (041)	- 3027,75 €	Article 13258 (041) :	1972.25 €
Article : 21534 (041)	5000,00 €		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1972.25 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1972.25 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE à l'unanimité** cette décision modificative.

**8.- Demande de subvention issue du produit des amendes de police perçu en 2020 auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime, Direction des Infrastructures pour achat de panneaux de signalisation.**

Le programme de la Direction des Infrastructures visant à répartir les amendes de police perçues en 2020 est reconduit pour 2021. **Monsieur le Maire** rappelle au conseil municipal que des opérations éligibles à ce fonds seront menées par la commune et en présente le coût total et le plan de financement.

<b>OPÉRATIONS A RÉALISER</b>	<b>COÛT HT</b>
Achat panneaux signalisation (voir devis)	1128,00 €
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES 40 %	451,20 €
FONDS PROPRES DE LA COMMUNE 60 %	676,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>1128,00 €</b>

**Le conseil municipal**

**ACCEPTÉ à l'unanimité et AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter une subvention issue du produit des amendes de police perçu en 2020 auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime, Direction des Infrastructures Service Maîtrise d'Ouvrage Routes et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

**9.- Demande de subvention au Département de Charente Maritime pour achat de matériel informatique dans le cadre du Pass Numérique.**

**Monsieur le Maire** présente au **Conseil Municipal** la possibilité de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Passe Numérique afin d'équiper l'association Ordi Facile

**Le conseil municipal**

**ACCEPTÉ à l'unanimité**

pour une somme totale de : **999,95 € TTC**

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département, **sous forme de subvention.**

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée.**